

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16475</b>	De <b>M. Marc Le Fur</b> ( Les Républicains - Côtes-d'Armor )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Augmentation des prix de l'électricité supérieure à 10%	<b>Analyse</b> > Augmentation des prix de l'électricité supérieure à 10%.
Question publiée au JO le : <b>26/03/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation du prix de l'électricité et sur sa promesse d'une augmentation inférieure à 10 %. Après une hausse de 4 % en février 2022, une deuxième hausse de 15 % en février 2023 puis de 10 % en août 2023, une nouvelle hausse des tarifs de l'électricité est intervenue au 1er février 2024. Cette augmentation s'explique par le choix du Gouvernement de revoir à la hausse la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Cette quatrième augmentation en l'espace de deux ans va peser très lourd sur le budget des ménages et sur la vitalité des entreprises. De surcroît, beaucoup de Français avaient pris note de la promesse d'une augmentation des tarifs inférieure à 10 % au 1er février 2024. Beaucoup ont amèrement découvert qu'il n'en était rien puisque pour un abonnement au tarif réglementé EDF heures pleines - heures creuses, le prix du KWh enregistre une hausse de 13,13 % pour les heures creuses, soit une augmentation très substantielle en valeur dans la mesure où les Français planifient l'usage de leurs appareils les plus énergivores, tel que que les lave-linges ou les lave-vaisselles, lorsque les tarifs heures creuses s'appliquent. Dans ces conditions, il lui demande quelle politique entend mener le Gouvernement en matière de tarification électrique c'est-à-dire s'il entend procéder à une nouvelle augmentation en août 2024 et s'il entend revenir sur l'augmentation de TICFE récemment décidée et ce afin de ne pas accabler davantage les Français, lesquels subissent ces augmentations successives et ne peuvent que s'étonner dans la mesure où les augmentation effectives diffèrent des augmentations annoncées.